



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/12/2024**

| | |
|--|---|
| Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15 | L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 décembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance. |
| Nombre de membres en exercice : 15 | Présents : |
| Nombre de Conseillers Présents : 14 | Gérard Dèque, Sandrine Boillot, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Samuel Péridy, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier. |
| Nombre de Conseillers représentés : | Excusés : |
| Début de séance : 20h30 | Absent : Estelle Remacle. |
| Fin de séance : 21h30 | Pouvoirs : |
| | Secrétaire : Alicia Berthier-Derose |

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES SKI ALPIN 2024-2025

CONVOCAION
LE 10 12 2024

AFFICHAGE LE

26/12/24

M. le Maire soumet à l'assemblée les tarifs des secours sur pistes de ski alpin pour la saison 2024-2025.

Evacuation sur pistes

55 € pour le « front de neige » et accompagnement (télésiège ou motoneige) :

Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

Surface délimitée par la gare du Télési de la Berche, la gare du Télésiège de la Berche et la gare des téléskis Prés-Midi Tertre : surface délimitée par la grenouillère

KIDPARK (jardin des neiges)

Jardins des Ecoles de Ski

Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur SUPER-LONGEVILLES : du restaurant « Flocon » aux gares des Téléskis de Super-Longevilles

205 € pour les « zones rapprochées »

Commune des HOPITAUX-NEUFS :

Piste des Hôpitaux-Neufs complète

Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

Piste de la Familiale en aval de la balise n° 4

Piste de la Berche en aval de la balise n° 4

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Piste des canons à neige complète
Piste de la Renversée au pied du mur en aval de la balise n° 3
Piste du Tertre complète
Piste de la Ch'neau
Piste « La Petite Bleue »

Piste du Bois du Roi

Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

Piste Campanule, Piste Gentiane en aval de la balise n° 5, Piste Fraisier, Piste Lys.

365 € pour les « zones éloignées »

Commune de METABIEF :

Secteur METABIEF :

Piste Troupezy (partie amont) : balise n° 10 à n° 7

Piste Familiale en amont de la balise n° 4 à balise n° 13

Piste Renard en amont de la balise n°8

Piste de la Berche en amont de la balise n° 4

Piste de la Renversée en amont de la balise n° 3

Piste du Printemps

Piste de la Combe

Snow-park

Commune de JOUGNE :

Piste Troupezy (partie aval) : balise n° 7 à n° 1

Commune des Longevilles Mont-d'Or :

Secteur Super-Longevilles :

Piste Anémone, Piste Gentianes en amont de la balise n° 5, Piste Eglantines

Pistes : Chamois, Belette, Renard en aval de la balise n°7, Chevreuil, Marmotte.

Piste « Corniche »

Piste Familiale : balise n° 16 à n° 13

Dahu

Easypark

Evacuation hors pistes

705 € pour les zones « hors pistes balisées » et « pistes fermées »

Les frais pour secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, non accessibles gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.... peuvent donner lieu à facturation sur la base du coût horaire :

des personnes pisteurs-secouristes engagées : 71.50 € / Heure

des machines utilisées :

chenillette : 233.00 € / Heure

scooter : (Incorporation du conducteur au tarif) : 92.00 € / Heure

véhicule 4x4 : 92.00 € / Heure (Incorporation du conducteur au tarif)

Frais annexes

Frais de gestion, facturation et correction sur dossier selon délibération du 22/11/2021

Frais d'enregistrement : 11,55 €

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Frais de correction : 17,50 €

Ces différents frais de secours ne sont pas couverts par les mutuelles.

**Sans assurance spécifique (acquise avec le forfait, ou assurance privée)
ils sont donc à la charge du blessé.**

Cet exposé entendu et après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de secours sur pistes de ski alpin, pour la saison 2024-2025.

- Autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

